

N° 5/3.07

OBJET : DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 510'000.00, SOIT DE CHF 125'000.00 EN 2007, CHF 130'000.00 EN 2008, CHF 75'000.00 EN 2009, CHF 130'000.00 EN 2010, CHF 50'000.00 EN 2011, POUR LE REMPLACEMENT DES VEHICULES DE L'OFFICE DES ESPACES PUBLICS ET DE L'OFFICE DES SPORTS.



DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE LA SECURITE SOCIALE ET DES ESPACES PUBLICS.

Préavis envoyé au Conseil communal le 28 février 2007.

Première séance de commission : mercredi 21 mars à 18 h 30 à la Salle des Pas perdus, 1^{er} étage de l'Hôtel-de-Ville.

Table des matières

PREAMBULE 3

ASPECT TECHNIQUE..... 4

ASPECT FINANCIER 4

CONCLUSION..... 4

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

PREAMBULE

La Direction des espaces publics (EP) dispose d'un parc de divers véhicules lui permettant d'assumer les tâches qui lui sont dévolues.

Plusieurs d'entre eux sont arrivés ou arrivent en fin de vie. L'objectif de ce préavis est à la fois d'offrir une vision d'ensemble et de prévoir l'échelonnement des dépenses dans le temps. Nous avons regroupé les besoins sur cinq ans, à l'instar d'autres directions telles qu'IE ou SP3.

1.1 Tondeuse

Une des tâches importantes de notre direction est la tonte des espaces et naturellement le type d'entretien est adapté en fonction des secteurs.

A la piscine, durant la saison d'ouverture publique, les déchets sont régulièrement ramassés afin de laisser une pelouse propre et utilisable par le public; il en va de même dans les parcs publics (Parc de l'Indépendance, de Vertou, etc.) où une à deux fois par année, les feuilles et les déchets sont ramassés. Pour le reste, les secteurs sont entretenus par une tonte dite "mulching" qui consiste à laisser les déchets de coupe sur place. Cette méthode permet de diminuer les déchets à évacuer, d'économiser les apports d'engrais et de favoriser la vie microbienne dans le sol.

La tondeuse de grand rendement totalise 2163 heures au compteur à fin 2006 et serait donc à remplacer au printemps 2007. Les deux tondeuses de rendement moyen utilisées dans les espaces publics et à la piscine qui ont un plateau de coupe de 150 cm, seraient quant à elles remplacées en 2010 et 2011.

1.2 Camionnettes 3,5 tonnes

Des trois véhicules de 3,5 tonnes, deux sont équipés d'un système polybenne et l'autre d'un pont basculant avec une double cabine.

Annuellement, ces véhicules parcourent environ 3500 km pour le véhicule double cabine avec pont basculant et les deux autres de 9'000 km à 17'000 km par année.

La majorité des kilomètres parcourus sont effectués sur de petits trajets et c'est pourquoi, dans les remplacements des véhicules, il est prévu d'en remplacer un en 2008 et un autre en 2010 afin d'éviter les frais d'entretien disproportionnés.

1.3 Véhicules électriques

Le véhicule électrique qui doit être remplacé en 2007 sert à faire la tournée pour le vidage régulier des poubelles, les petites interventions liées à l'entretien des bennes, jeux et autres mobiliers urbains ainsi que les petits entretiens des plantations.

En 2006 par exemple, ce sont environ 700 heures qui ont été consacrées pour vider les poubelles lors des tournées dans les espaces publics.

L'avantage de ce type de véhicule utilisé sur les promenades publiques est indéniable car il ne cause pas de nuisances sonores.

L'autre véhicule électrique dont le remplacement est prévu en 2009 est servi uniquement dans l'enceinte du cimetière pour les petites interventions, le transport de plantes lors des plantations, porter du matériel lors des enterrements, taille de haies, etc...

1.4 Voiture de livraison

La voiture de livraison qui est alimentée au gaz sert à faire toutes les livraisons en ville, ainsi que de moyen de transport pour le contremaître qui doit faire différents déplacements en ville pour le contrôle des travaux.

1.5 Fourgon

Le fourgon de l'Office des sports est l'unique moyen de déplacement motorisé pour ces deux installations. Il permet de transporter le matériel et le personnel entre la piscine et la patinoire.

Lorsqu'il est disponible, il peut être mis à disposition d'autres services.

ASPECT TECHNIQUE

Les tâches spécifiques de la Direction des espaces publics font que chaque remplacement de véhicule est analysé afin de disposer du véhicule adapté aux missions qu'il doit effectuer et d'un carburant le moins polluant possible.

Un tableau récapitulatif des véhicules immatriculés de l'Office des espaces publics et de l'Office des sports avec les dates d'immatriculation, le nombre de kilomètres ou les heures effectuées est annexé à ce préavis.

ASPECT FINANCIER

Acquisition selon proposition de ce préavis

2007	Tondeuse	CHF	80'000.00		
	Véhicule électrique	<u>CHF</u>	<u>45'000.00</u>	CHF	125'000.00
2008	Camionnette 3,5 to	CHF	80'000.00		
	Fourgon	<u>CHF</u>	<u>50'000.00</u>	CHF	130'000.00
2009	Véhicule électrique	CHF	25'000.00		
	Voiture livraison	<u>CHF</u>	<u>50'000.00</u>	CHF	75'000.00
2010	Camionnette 3.5 to	CHF	80'000.00		
	Tondeuse	<u>CHF</u>	<u>50'000.00</u>	CHF	130'000.00
2011	Tondeuse	CHF	50'000.00	<u>CHF</u>	<u>50'000.00</u>
	Total			<u>CHF</u>	<u>510'000.00</u>

Un montant de CHF 510'000.00, crédit cadre véhicules des espaces publics, est porté au plan des investissements 2007.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 510'000.00, pour le remplacement des véhicules de l'Office des espaces publics et de l'Office des sports soit :
 - CHF 125'000.00 en 2007,
 - CHF 130'000.00 en 2008,
 - CHF 75'000.00 en 2009,
 - CHF 130'000.00 en 2010,
 - CHF 50'000.00 en 2011.
2. de dire que le montant de CHF 125'000.00 sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 25'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2008, que le montant de CHF 130'000.00 sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 26'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2009, que le montant de CHF 75'000.00 sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 15'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010, que le montant de CHF 130'000.00 sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 26'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2011, que le montant de CHF 50'000.00 en 2011 sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 10'000.00 par année à porter en compte dès le budget 2012.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 février 2007.

le syndic

le secrétaire

E. Voruz

G. Stella

Annexe : Tableau récapitulatif des véhicules de la Direction (EP)